

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Maurienne

Bilan de la concertation

Approuvé le 29 avril 2025 par le
comité syndical du Pays de Maurienne



Sommaire

1. CADRE REGLEMENTAIRE ET OBJECTIFS DE LA DEMARCHE DE CONCERTATION POUR L'ELABORATION DU SCOT DU PAYS DE MAURIENNE	3
2. MOBILISATION DES ELUS DU TERRITOIRE	4
3. MOBILISATION DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES (PPA) ET DES SERVICES DE L'ETAT	6
4. MOBILISATION DES SOCIO-PROFESSIONNELS DU PAYS DE MAURIENNE.....	6
5. MOBILISATION DES ASSOCIATIONS ENVIRONNEMENTALES DU TERRITOIRE	9
6. MOBILISATION D'ELEVES DE 2 ^{NDE} DU LYCEE PAUL HEROULT	10
7. MOBILISATION DES HABITANTS	10
8. L'INFORMATION TOUT AU LONG DE LA PROCEDURE DE REVISION	14
9. LES OBSERVATIONS DU PUBLIC REÇUES DURANT L'ELABORATION DU SCOT	19
10. SYNTHESE ET CONCLUSION SUR LES APPORTS DE LA CONCERTATION	20

1. Cadre réglementaire et objectifs de la démarche de concertation pour l'élaboration du SCoT du Pays de Maurienne

1.1. Les éléments réglementaires

Au titre de l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme, la procédure d'élaboration du SCoT du Pays de Maurienne a fait l'objet d'un processus de concertation du public (habitants, associations locales et autres personnes concernées).

Concomitamment, cette élaboration s'est inscrite dans une démarche de co-construction associant les personnes publiques associées (PPA) mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-8, incluant notamment l'Etat et ses différents services, la Région, les élus des 53 communes du territoire, ainsi que ceux représentant les 5 EPCI.

L'association du public et des PPA a été réalisée tout au long de la démarche au rythme des différentes phases qui jalonnent l'édification de la vision politique et stratégique du territoire :

- Lors de la phase de diagnostic ;
- Au cours de la construction du PAS, afin d'amender et de partager la vision stratégique portée pour les vingt prochaines années sur le territoire en matière d'aménagement et d'urbanisme ;
- Lors de la constitution du document d'orientation et d'objectifs (DOO), pour déterminer les recommandations et les prescriptions qui s'imposeront dans un rapport de compatibilité aux documents d'urbanisme locaux.

Elle s'inscrit aussi dans le cadre d'une consultation réglementaire via l'enquête publique, au titre des articles L.121-10 à L.121-15 et L.123-1 du Code de l'Environnement qui se déroulera après la procédure de consultation réglementaire des PPA prévue à l'article L143-20 du code de l'Urbanisme.

1.2. Les modalités de la concertation

Le comité syndical du Pays de Maurienne a prescrit par délibération du 20 juin 2023 l'élaboration d'un nouveau Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Cette décision fait suite à l'annulation du SCoT approuvé en février 2020 par le Tribunal Administratif de Grenoble (décision du 30 mai 2023). La délibération prescrit les modalités de la concertation :

« Objectifs et modalités de la concertation »

L'élaboration d'un nouveau SCoT nécessite de mettre en place une concertation avec le public afin d'en définir les objectifs et les modalités.

Conformément aux articles L.103-2 à L.103-6 du Code de l'Urbanisme, cette concertation sera ouverte pendant toute la durée du processus d'élaboration du SCoT. Elle associera largement les habitants, les associations locales ainsi que toutes les parties prenantes mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-8 du Code de l'Urbanisme.

Objectifs de la concertation :

- Informer le public sur l'avancement de l'élaboration du SCoT.
- Permettre à chacun de débattre et de s'exprimer sur le projet, et ainsi de contribuer aux réflexions stratégiques en amont.
- Sensibiliser la population aux enjeux du territoire et à son avenir.
- Favoriser l'appropriation du projet par les acteurs locaux et encourager les échanges.

Modalités de la concertation :

Le processus de concertation se déroulera selon les modalités suivantes, jusqu'à l'arrêt du projet et son enquête publique :

- **Réunions publiques** : Au moins trois réunions seront organisées sur le territoire du SCoT. Leur calendrier et leur contenu seront annoncés sur le site du Pays de Maurienne (www.maurienne.fr) et relayés dans la presse locale.
- **Supports d'information** : Des lettres d'information, des articles et d'autres documents seront publiés dans la rubrique dédiée au SCoT sur le site du Pays de Maurienne pour informer le public de l'évolution de la procédure.
- **Consultation des documents** : Les principaux documents liés à la procédure seront disponibles dans la rubrique SCoT du site internet et consultables sur rendez-vous au siège du Pays de Maurienne.

Modalités de recueil des observations du public :

- Par courrier postal à l'adresse suivante :
Maison de l'Intercommunalité, avenue d'Italie, 73300 Saint-Jean-de-Maurienne.
- Par courrier électronique à : scot@maurienne.fr.
- En les inscrivant dans un registre mis à disposition au siège du Pays de Maurienne, publication de la délibération de prescription de l'élaboration du SCoT et jusqu'à l'arrêt du projet, aux jours et heures d'ouverture habituels.

Enfin, à l'issue de la concertation, un bilan sera présenté et arrêté par délibération du Comité Syndical, conformément à l'article L.103-6 du Code de l'Urbanisme.

2. Mobilisation des élus du territoire

Une instance dédiée au pilotage de l'élaboration du SCoT, appelée "Commission SCoT-TEPos", a été mobilisée pour cette occasion.

Les premières réunions de la commission SCoT TEPos pour travailler sur l'élaboration du SCoT prescrit en juin 2023 ont été réunies les 19 septembre et 12 décembre 2023.

2.1. La réalisation du diagnostic territorial

Une commission SCoT TEPos s'est tenue le 21 décembre 2023 sur la méthodologie d'analyse des consommations d'espaces naturels agricoles et forestiers (ENAF).

Une seconde commission SCoT TEPos s'est tenue le 4 janvier 2024, portant notamment sur les diagnostics en cours d'actualisation par les chambres consulaires (CCI, CASMB et CMA).

Une troisième réunion de la commission SCoT TEPos, organisée le 7 mars 2024 concernait l'analyse des consommations d'ENAF entre 2011 et 2021.

Des ateliers de co construction du diagnostic ont été réalisés le 11 et 12 décembre 2023, auxquels les élus du territoire ont participé. Ces derniers ont également été mobilisés lors d'une commission SCoT TEPos le 4 avril 2024 portant sur le volet tourisme du diagnostic.

Enfin, les élus de Maurienne ont travaillé sur le diagnostic global du SCoT en commission SCoT TEPos le 11 avril 2024. Elle avait pour objectif d'aborder les thématiques suivantes :

- Positionnement et structuration du territoire de Maurienne
- Fonctionnement et parcours de vie des habitants
- Dynamismes et mutation économique du territoire
- Le tourisme en Maurienne
- Ressources naturelles, Cadre de vie et changement climatique
- Bilan des consommations foncières
- Synthèse des enjeux du diagnostic

Le projet de diagnostic et sa synthèse des enjeux ont été présentés en comité syndical auprès des élus du Pays de Maurienne le 19 juin 2024 à Hermillon.

Savoie

01 Maurienne : après le séisme de l'annulation, le Scot reprend du poil de la bête

En mai 2023, la sanction tombe, le schéma de cohérence territoriale (Scot), élaboré par le Syndicat du pays de Maurienne (SPM), est annulé par le tribunal administratif de Grenoble. Pour les élus de la vallée, l'heure est à la réaction. Un nouveau Scot voit le jour. Une réunion publique a été organisée à la Tour-en-Maurienne afin de présenter les prémises du projet.

Lisa Delaigue - 22 mai 2024 à 18:47 | mis à jour le 22 mai 2024 à 18:48 - Temps de lecture : 4 min

01 02 Les élus sont repartis de zéro sur le volet touristique, puisque c'est dans ce domaine que le Scot avait été retoqué. Photo archives Le DI/Thierry Guillot

Le 30 mai 2023, coup de tonnerre en Maurienne. [Le tribunal administratif de Grenoble annule le schéma de cohérence territoriale \(Scot\)](#) mis au point par le Syndicat du pays de Maurienne (SPM). Pour rappel, le Scot est une sorte de guide pour les aménagements à venir, la conception du territoire et l'élaboration des documents d'urbanisme par les communes ou les intercommunalités.

Rebondir après la sanction

Consternation, stupéfaction, tous ces adjectifs qui définissent la réaction des élus de la vallée lorsque le verdict est tombé. Cela avait fait l'effet d'un séisme, des années de travail et une énorme somme d'argent investie (près d'un million d'euros) se sont effondrées, laissant place à de nombreuses questions : faire appel ? Cela a été fait. Se relancer dans une procédure pour disposer au plus vite d'un nouveau Scot ? C'est finalement fait aussi.

Le Scot originel étant aujourd'hui caduc. Dans l'attente du jugement en appel qui pourrait encore prendre plusieurs années, les élus de la vallée ne comptaient pas rester les bras croisés en attendant le verdict. Depuis près d'un an ils planchent donc sur ce nouveau Scot, tout beau, tout neuf. La première étape des diagnostics est sur la table et une réunion publique a été organisée à la salle Léopold-Durbet, mardi 21 mai.

Les dates clés

Le diagnostic présenté à la réunion publique n'était que la première étape du Scot. De nombreuses heures de travail restent encore à effectuer pour fournir le Scot dans son intégralité. Les dates à retenir :

- 2023. La demande pour la création d'un nouveau Scot est faite.
- 2024. Le diagnostic a été établi et présenté au public.
- Avant 2025. Le projet d'aménagement stratégique (PAS) sera présenté ainsi que le document d'orientation et d'objectifs (DOO).
- 2025. Arrêt du Scot et enquête publique.
- 2026. Approbation du Scot.

Synthèse des enjeux

L'objectif ? Présenter une analyse détaillée de l'état initial de l'environnement et des dynamiques territoriales. En clair, il s'agit d'identifier les forces et les faiblesses du territoire afin de définir les objectifs du futur Scot.

Beaucoup d'enjeux ont été abordés même si l'axe principal de travail était évidemment le tourisme, pour une simple raison : « On va se concentrer sur le volet touristique puisque c'est ça qui avait bloqué la dernière fois. On est vraiment repartis de zéro dans ce domaine », précise Jean-Claude Raffin, maire de Modane et vice-président de la commission du Scot au SPM.

► **L'enjeu économique.** Ce qui compte ici, c'est la préservation des filières industrielles de Maurienne, avec une pérennisation des activités artisanales et une limitation des nouvelles surfaces commerciales.

Le chantier du Lyon - Turin est évidemment un des enjeux économiques clé de la Maurienne, qui est à prendre en compte.

► **L'enjeu agricole.** Le diagnostic du Scot a mis en exergue plusieurs défis en lien avec l'agriculture : la transition et le renouveau générationnel (plus d'un tiers des agriculteurs ont plus de 55 ans), l'adaptation au changement climatique, la préservation du foncier agricole et un soutien à l'autonomie alimentaire.

► **Les enjeux de la filière tourisme.** Pour les domaines skiables, une adaptation au changement climatique en pensant à l'adaptabilité multisaison, un développement des activités "hors neige", enfin il faut repenser l'accès.

Pour l'offre touristique hors ski, une mise en tourisme de manière ambitieuse des patrimoines de la vallée, et une restructuration de l'offre cyclosportive pour conserver une place de leader, sont les grandes ambitions.

Enfin, l'hébergement. La capacité d'accueil touristique de la vallée s'élève à 168 884 lits (+5 % en 10 ans). Il est prévu de mettre en place un plan pour le niveau de gamme et le confort des lits, et le développement de services de conciergerie et de mise en location professionnelle. Enfin, continuer de structurer une offre d'hébergement répondant aux attentes de clientèles itinérantes, valoriser les logements existants et lutter contre le développement incontrôlé et très important des résidences secondaires (56 % de résidences secondaires en Maurienne en 2020).

La population ne s'arrête plus de vieillir en Maurienne

Le nouveau Scot met le doigt sur des faiblesses de la vallée, dont la démographie : la population est en baisse et vieillissante en Maurienne. Explication : les 15-29 ans désertent la vallée à cause de son manque d'attractivité et d'une offre scolaire limitée.

En chiffres, les jeunes ne représentent plus que 14 % de la population en 2020, contre 24 % en 1982. C'est le taux le plus faible de tous les territoires de Savoie. Quant à la population, en 2020 on recense 42 747 habitants permanents, soit -0,26 % depuis 2014. Les pertes les plus marquées se trouvent dans les bourgs et les centres historiques. Pour cette première constatation, la Maurienne inscrit son deuxième record avec la plus faible densité régionale : 27 habitants par kilomètre carré.

A priori, ça n'est pas près de s'arrêter. Le vieillissement de la population mauriennaise ne risque pas d'améliorer le premier constat. En effet, en 2019 dans la vallée, on recense 30 % de la population est âgée de 60 ans et plus, contre 24 % en 2009. Ce qui place encore une fois la Maurienne en haut de tableau, c'est l'un des territoires les plus vieillissants de la région.

Extrait du Dauphiné Libéré du 22 mai 2024

Économie + Tourisme

2.2. La réalisation du Projet d'aménagement stratégique (PAS)

- Une première commission SCoT TEPos s'est tenue le 6 juin 2024, avec pour objectif d'aborder les scénarios à définir dans le PAS.
- Une seconde commission SCoT TEPos a eu lieu le 23 juillet 2024 afin de définir les priorités des élus du SPM et d'établir précisément le calendrier du SCoT.

- Le PAS a ensuite fait l'objet d'un débat en comité syndical le 15 octobre, à Hermillon.

2.3. La réalisation du Document d'orientations et d'objectifs (DOO)

Plusieurs commissions SCoT TEPos ont été organisées autour du DOO:

- Le 3 octobre 2024, dédiée au volet tourisme
- Le 29 octobre 2024, dédiée aux volets habitat et armature territoriale
- Le 27 novembre 2024, dédiée au volet environnement
- Le 5 décembre 2024, dédiée aux volets agriculture, économie et mobilités
- Le 16 décembre 2024, dédiée au volet tourisme
- Le 28 janvier 2025, dédiée au volet foncier

3. Mobilisation des Personnes publiques associées (PPA) et des services de l'Etat

- Les services de l'État en Savoie ont été intégrés à la démarche d'élaboration du SCoT en participant aux différentes phases de concertation et d'échanges, notamment par la tenue de deux réunions de travail spécifiques :
 - Concernant le PAS, les services de l'État ont été associés le 19 septembre 2024 ;
 - Pour le DOO, les services de l'État ont été associés le 29 janvier 2025
- Trois réunions avec les Personnes Publiques Associées (PPA) ont été organisées afin d'engager le dialogue et d'assurer la concertation tout au long de l'élaboration du SCoT :
 - Sur le diagnostic : réunion avec les PPA le 29 avril 2024, cette première rencontre a permis de dresser un état des lieux partagé du territoire et d'identifier les principaux enjeux à intégrer dans la démarche
 - Sur le PAS : réunion avec les PPA le 10 septembre 2024, elle a porté sur la présentation des grandes orientations stratégiques ;
 - Sur le DOO : réunion avec les PPA le 13 février 2025, a permis de présenter l'avancée des travaux sur le DOO et d'intégrer les alertes des parties prenantes.
- Plusieurs associations agréées pour l'environnement ont demandé au Syndicat du Pays de Maurienne d'être associées à l'élaboration du SCoT : FNE Savoie, VNEA, Mountain Wilderness, FFCAM. Une réponse favorable leur a été adressée et ces associations ont été ensuite associées à l'élaboration du SCoT dans les mêmes conditions que le reste des PPA.

4. Mobilisation des socio-professionnels du Pays de Maurienne

Le syndicat du Pays de Maurienne a souhaité impliquer les socio-professionnels du territoire dans l'élaboration du SCoT. Cette démarche vise à garantir une concertation étendue tout en s'assurant que le SCoT prenne pleinement en compte les enjeux majeurs et spécifiques du territoire, basée sur une co-construction du document avec ces acteurs.

4.1. Ateliers « mobilité » réunissant les socio-professionnels, association d'usagers, acteurs du tourisme et élus

Dans le cadre de l'élaboration du diagnostic et du PAS, deux ateliers portant sur la mobilité ont été organisés les 6 février et 22 mai 2024 à St Julien Montdenis, en présence de SETEC International.



Éléments saillants de ces ateliers

- Le diagnostic a mis en avant plusieurs générateurs de trafic, comme les zones d'activités économiques, les établissements de santé et scolaires, ainsi que les équipements sportifs et touristiques. L'impact du chantier du tunnel est également un sujet de préoccupation, avec une circulation intense de poids lourds (100 par jour) et des difficultés de transport pour les travailleurs. Concernant l'offre de transports publics, il a été souligné que les horaires des TER ne répondent pas toujours aux besoins des usagers, notamment ceux se déplaçant pour le travail. Le manque de cadencement, la faible fréquence des trains et l'absence de tarification intermodale freinent l'attractivité du ferroviaire. L'offre transfrontalière s'est dégradée avec la suppression des trains italiens jusqu'à Modane, remplacés par des navettes peu adaptées. L'absence de liaisons directes vers Lyon et Grenoble, le manque de solutions de transport pour les saisonniers et les difficultés d'intermodalité, notamment pour le vélo, ont également été pointés.
- Dans l'analyse des forces et faiblesses, la ligne ferroviaire moderne reliant l'Italie a été identifiée comme un atout majeur, tout comme le développement progressif des infrastructures cyclables et la mise en place de services de covoiturage et de rabattement vers les gares. Cependant, plusieurs faiblesses ont été relevées : une offre ferroviaire peu adaptée aux usages, des correspondances mal optimisées, une intermodalité vélo insuffisante et une difficulté d'accès aux billets de transport, notamment en gare.
- En matière de mobilité touristique, le territoire dispose d'un fort potentiel avec ses stations de ski et son axe international entre Paris et Milan. Cependant, l'offre ferroviaire TER reste insuffisante, avec une faible amplitude horaire et un manque de liaisons directes vers les territoires voisins. L'accès aux stations depuis les gares est également jugé trop limité, tout comme les solutions de transport pour les saisonniers. L'absence de connexions optimisées avec les trains grandes lignes et le coût des billets constituent aussi des freins.
- Enfin, plusieurs enjeux de desserte ont été identifiés à moyen et long terme. Un renforcement de la desserte TER, avec un cadencement à l'heure, est jugé essentiel pour améliorer l'attractivité du ferroviaire en Maurienne. Une liaison ferroviaire transfrontalière doit être rétablie, avec une meilleure coordination entre les autorités françaises et italiennes. Le week-end, les horaires des trains devraient être ajustés pour permettre des excursions sur une demi-journée. Une meilleure connexion avec les gares et une amélioration des services de rabattement vers les stations sont aussi attendues. À long terme, la mise en service du tunnel de base devrait permettre d'augmenter l'offre transfrontalière et de développer de nouvelles liaisons rapides vers Lyon, Grenoble et Milan.

4.2. Ateliers mobilisant les socio-professionnels du tourisme

Dans le cadre de l'élaboration du SCoT, les acteurs du tourisme ont été mobilisés, aux côtés des élus et des associations environnementales du territoire, à chaque étape dans une optique de partage des enjeux et de co-construction du document :

- Les 11 et 12 décembre 2023 pour produire le diagnostic
- Le 9 avril 2024 pour échanger sur le diagnostic touristique
- Le 30 mai 2024 pour construire la stratégie touristique du territoire
- Le 3 décembre 2024 pour travailler sur le volet touristique du DOO du SCoT

Éléments saillants de ces rencontres

- Ces nombreuses rencontres et temps de travail collectif ont permis de partager une vision commune des enjeux concernant le tourisme et de co construire une stratégie touristique. Plusieurs thématiques ont été abordées : l'avenir des domaines skiables, l'immobilier de loisir, la diversification des activités touristiques et l'accessibilité du territoire....
- L'un des principaux enjeux concerne les stations de ski dont le modèle économique est fragilisé. La question est de savoir comment restructurer ces domaines ou les faire évoluer vers des activités de montagne plus diversifiées, en prenant en compte la topographie, les équipements existants et les réalités économiques et environnementales. Certaines stations devront recentrer leur activité sur des offres plus adaptées au changement climatique, tandis que d'autres, situées à des altitudes plus favorables, nécessitent un renforcement stratégique.
- Les échanges ont aussi mis l'accent sur la nécessité de conforter et diversifier l'économie touristique. La Maurienne cherche à valoriser des offres différenciantes, notamment en développant des activités sportives et culturelles fortes comme le cyclotourisme, la randonnée, le ski de randonnée et les activités verticales. La structuration de ces offres doit permettre d'attirer un public plus large et de réduire la dépendance au ski. Une réflexion est aussi menée sur l'offre indoor et les activités de loisirs pour assurer une expérience complète aux visiteurs.
- L'immobilier touristique est un autre point clé. Il est question de rénover les hébergements touristiques existants, notamment les copropriétés et l'habitat diffus, afin de garantir un parc touristique de qualité. L'hôtellerie traditionnelle est également concernée, car elle est jugée vieillissante ou insuffisamment représentée.
- Le développement de la nouvelle liaison ferroviaire Lyon-Turin représente une opportunité pour renforcer la mobilité en Maurienne. L'objectif est d'organiser une desserte intermodale efficace reliant les communes de vallée et de montagne. Le DOO prévoit aussi des mesures pour structurer la mobilité douce et développer des alternatives à la voiture individuelle. L'installation de haltes ferroviaires sur la ligne régionale est un levier stratégique pour améliorer la connexion entre les pôles touristiques et économiques.
- La rencontre du 3 décembre 2024 a permis de valider les grandes orientations du DOO avec les élus en s'appuyant sur l'expertise des professionnels.



4.3. Rencontre avec les professionnels du monde agricole

Dans le cadre de l'élaboration du SCoT, une commission agriculture réunissant des élus du syndicat mixte et des professionnels du monde agricole a également été mobilisée les 19 décembre 2023, 16 mai et 3 décembre 2024.

Eléments saillants de ces rencontres

- La réunion de la commission Agriculture Maurienne du 19 décembre 2023 concernait le volet agriculture du diagnostic du SCoT. Celle du 16 mai 2024 a porté sur le volet agricole du PAS du SCoT. Celle du 3 décembre 2024 à Saint-Jean-de-Maurienne a abordé deux grands volets : une partie consacrée au SCoT, avec la déclinaison du PAS dans le DOO, et une autre portant sur des enjeux agricoles plus larges, indépendants du SCoT, notamment l'abattoir de Maurienne et la stratégie alimentaire du territoire.
- Sur la partie liée au SCoT, la commission a travaillé sur la manière dont le volet agricole du PAS devait être traduit dans le DOO. L'objectif principal est de renforcer l'économie agricole en la diversifiant dans une approche durable. Trois axes majeurs ont été définis : la préservation et la reconquête des surfaces agricoles, l'adaptation des exploitations pour favoriser les circuits courts et l'évolution des outils collectifs. La notion de compensation agricole collective a été maintenue comme une recommandation, bien que les nouvelles réglementations limitent désormais l'artificialisation des terres. Les élus et les techniciens ont validé plusieurs ajustements afin d'assurer une meilleure intégration des enjeux agricoles dans les règles d'urbanisme.

5. Mobilisation des associations environnementales du territoire

Le syndicat du Pays de Maurienne a échangé pendant toute l'élaboration du SCoT, de manière régulière, avec les représentants d'associations environnementales du territoire. En plus des ateliers de co construction où ces acteurs étaient invités, plusieurs rencontres ont permis aux élus d'échanger avec les associations suivantes : FNE, VAM, VNEA, Mountain Wilderness et la FFCAM :

- Le 16 septembre 2024, à propos des enjeux identifiés dans le diagnostic et du projet d'aménagement stratégique (PAS) du SCoT ;
- Le 17 mars 2025, à propos du projet de document d'orientations et d'objectifs (DOO) du SCoT.

Ces échanges ont permis aux représentants des associations environnementales de faire part aux élus de leurs préoccupations sur l'avenir du territoire, de formuler leurs attentes. Les élus ont expliqué leurs choix effectués pour le PAS et le DOO. Les échanges ont notamment concerné le chantier Lyon Turin et son intégration dans le SCoT, les dimensions ressources naturelles, parc d'hébergements (permanents comme touristiques) et la stratégie touristique (diversification et adaptation au changement climatique).

6. Mobilisation d'élèves de 2nde du Lycée Paul Héroult

Une classe de 2nde du Lycée Paul Héroult a été mobilisée dans le cadre de l'actualisation du diagnostic. Les jeunes d'aujourd'hui sont les potentiels futurs habitants de Maurienne, il est donc crucial d'entendre leur voix pour façonner leur territoire de vie de demain. Après plusieurs séances de travail, les élèves ont restitué leur vision du territoire actuel et formulé leurs attentes pour la Maurienne de demain.



7. Mobilisation des habitants

Trois réunions publiques ont été organisées à différentes étapes de l'élaboration du SCoT :

- **Sur le diagnostic : réunion publique le 21 mai 2024**



Eléments saillants de la réunion publique du 21 mai 2024 sur le diagnostic

- La question de la desserte ferroviaire préoccupe, notamment la cohabitation entre la ligne historique et le projet Lyon-Turin. Il est souligné que la balance entre train et voiture pour les trajets quotidiens relève davantage de la Région et de l'État que du SCoT.
- Le tourisme est identifié comme un moteur économique majeur. Son avenir face au réchauffement climatique est débattu : les études ClimSnow indiquent une viabilité des stations jusqu'en 2060, tandis qu'un rapport suggère que deux tiers des stations pourraient fermer. La nécessité d'adapter le modèle touristique est avancée, avec une meilleure gestion des flux, un équilibre entre tourisme d'été et d'hiver, et une valorisation du patrimoine et des espaces naturels.

- L'impact environnemental des infrastructures est soulevé, en particulier concernant l'artificialisation des sols et la gestion de l'eau. La consommation touristique, bien plus élevée que celle des résidents permanents, est un sujet d'attention, notamment dans le cadre des projets hôteliers.
- L'agriculture est rappelée comme un pilier économique essentiel aux côtés du tourisme et de l'industrie. La préservation du foncier agricole et la lutte contre la déprise sont mises en avant pour maintenir les paysages et l'entretien des espaces naturels.
- Sur la mobilité, la capacité sous-exploitée de la ligne ferroviaire existante et l'utilité réelle du Lyon-Turin sont questionnées. Certains plaident pour une meilleure utilisation du réseau actuel avant d'investir dans de nouvelles infrastructures. La faible part des touristes utilisant le train est relevée, malgré une demande potentielle plus forte.
- Enfin, la question du cadre de vie et de l'attractivité résidentielle est abordée. La nécessité d'attirer et de maintenir des habitants, en particulier des familles, est cruciale pour assurer la pérennité des écoles et des services locaux. Les mobilités, le télétravail et les infrastructures numériques sont cités comme leviers pour fixer durablement la population.

- **Sur le PAS : réunion publique le 30 septembre 2024**

Eléments saillants de la réunion publique du 30 septembre 2024 sur le PAS

- L'impact environnemental du chantier Lyon-Turin a suscité de nombreuses réactions. Des inquiétudes sont exprimées sur la sous-utilisation de la ligne ferroviaire existante, les nuisances liées à l'extraction des matériaux pour les carrières, ainsi que l'épuisement des ressources en eau.
- La transition écologique et la gestion du foncier ont également été évoquées. Des interrogations portent sur l'équilibre entre développement et préservation des espaces agricoles, notamment face aux objectifs de réduction de l'artificialisation des sols imposés par la loi Climat et Résilience.
- Sur la mobilité et la logistique, le renforcement du fret ferroviaire est jugé essentiel pour réduire l'empreinte carbone du transport de marchandises. La disparition de certaines pratiques comme l'acheminement des déchets par train est regrettée, tandis que l'augmentation du trafic routier, liée au chantier TELT, est dénoncée comme une contradiction avec les objectifs environnementaux affichés.
- Le développement économique et l'avenir du tourisme sont discutés. Des questions sont posées sur la diversification de l'offre touristique face au réchauffement climatique et sur l'impact réel du Lyon-Turin en matière d'attractivité économique à long terme.



Maurienne

Quels sont les trois axes majeurs du projet d'aménagement stratégique ?

Ce lundi 30 septembre, la deuxième réunion publique du Schéma de cohérence territoriale s'est tenue à la salle Léopold-Durbet de La Tour-en-Maurienne. L'occasion de présenter à la population les grandes lignes qui écriront l'avenir de la vallée de la Maurienne pour les 20 prochaines années.

Caroline Staffe - 02 oct. 2024 à 20:37 | mis à jour le 02 oct. 2024 à 20:59 - Temps de lecture : 3 min

Le Syndicat Pays de Maurienne (SPM) travaille l'élaboration de son nouveau Schéma de cohérence territoriale (Scot), [retourné par le tribunal administratif de Grenoble le 30 mai 2023](#). Étant donné que ce Scot est la pièce maîtresse de l'aménagement de la vallée et qu'il guide l'avenir de la Maurienne, le SPM organise des réunions publiques. Ce lundi 30 septembre à 18 h 30 à la salle Léopold-Durbet d'Hermillon, commune de La Tour-en-Maurienne, les élus ont présenté le projet d'aménagement stratégique (PAS). Une deuxième étape clé pour la réalisation du Scot, [qui fait suite à la présentation du diagnostic en réunion publique le mardi 21 mai](#).

Le but ? Présenter les objectifs de développement et d'aménagement de la Maurienne pour les vingt prochaines années à partir du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent. Un travail fastidieux et non évident pour les élus qui doivent conjuguer croissance et sobriété avec la contingence majeure de la présence du chantier du Lyon-Turin.

« Il faut adapter le territoire aux évolutions de la société », ont rappelé les élus en ouverture de réunion. En effet, considérant le vieillissement de la population comme son recul, la loi Zéro artificialisation nette (ZAN) « qui bouleverse la manière de penser l'aménagement de la vallée », le réchauffement climatique, les nouveaux modes de consommations, de productions et de manière de vivre, le SPM n'a pas d'autre choix que de tenir compte de ses réalités pour tirer son épingle du jeu. À partir de ces tendances imposées au territoire, le SPM a établi trois axes directeurs dans le PAS.

1 « Renforcer l'attractivité et la qualité de la vallée pour accueillir de nouveaux habitants »

D'abord, premier axe, « il faut renforcer l'attractivité et la qualité de la vallée pour accueillir de nouveaux habitants. » La priorité ici est de protéger et de valoriser le cadre de vie tout en diversifiant l'offre de logements afin de répondre aux besoins des personnes qui résident et travaillent en Maurienne. Les filières économiques doivent, quant à elles, poursuivre leur transition, en tirant parti du Lyon-Turin pour assurer le développement économique du territoire. 2 « Adapter les équipements, services et le fonctionnement de la vallée »

Ensuite, concernant le deuxième axe, le SPM doit « adapter les équipements, services et le fonctionnement de la vallée pour permettre une attractivité raisonnée et durable. » Pour réussir cette adaptation, la Maurienne doit structurer son armature urbaine dite multipolarisée, entre villes et villages, pour laquelle l'équilibre entre ruralité et urbanisme est à conserver. 3 « Poursuivre les transitions environnementales et assurer une gestion pérenne des ressources naturelles locales »

Enfin, le territoire doit « poursuivre les transitions environnementales et assurer une gestion pérenne des ressources naturelles locales. » Il s'agit donc en ce dernier point du PAS de préserver la qualité et la ressource en eau, tout en conciliant les usages dans un contexte de changement climatique. Le sol doit aussi être considéré comme une ressource dans sa globalité. Approvisionner durablement en matériaux et assurer la gestion des déchets est là encore un point que le SPM ne veut pas négliger dans cet axe directeur. Pour finir, la vallée entend bien poursuivre ses actions d'économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables.

Economie Agriculture +

Extrait du Dauphiné Libéré du 2 octobre 2024

• Sur le DOO : réunion publique le 6 mars 2025



Éléments saillants de la réunion publique du 6 mars 2025 sur le DOO

- Réunion publique en présence d'une centaine de participants, des élus, des acteurs socio-professionnels, des associations, des habitants et des services de l'État.
- L'un des sujets abordés a été l'intégration paysagère du chantier Lyon-Turin, qui suscite des inquiétudes en raison des nuisances actuelles.
- Concernant l'habitat, le chiffre de 3 400 nouveaux logements est questionné, jugé élevé au regard des prévisions démographiques. Il a été répondu que ce volume prend en compte le desserrement des ménages et l'inadéquation d'une partie du parc existant.
- Le volet touristique a suscité des débats, notamment sur l'évolution des stations de ski. Si l'orientation politique est d'accompagner la transition vers d'autres formes de tourisme,

- il est précisé que cette mutation se ferait au rythme propre à chaque station, en fonction de sa situation économique et climatique.
- Le sujet de l'eau a été central, notamment l'impact du chantier Lyon-Turin sur la ressource. Plusieurs participants ont exprimé des inquiétudes, notamment sur l'exploitation des eaux d'exhaure du tunnel et les risques pour la disponibilité en eau. Il a été rappelé que le SCoT impose aux communes de justifier leurs besoins en fonction de la ressource disponible. Le projet Lyon-Turin relève d'un décret en Conseil d'État, ce qui limite la marge de manœuvre locale.
 - Concernant la mobilité, il est souligné l'enjeu du report modal et du développement des mobilités douces. Il a été demandé comment le DOO pouvait influencer sur l'offre ferroviaire régionale. Il a été précisé que le SCoT ne peut pas imposer plus de trains, mais qu'il planifie les aménagements autour des gares pour en faciliter l'accès.
 - Enfin, la gestion du foncier touristique a été abordée. Une instance de gouvernance doit être mise en place à l'échelle du SPM pour affecter ces surfaces de manière concertée sur les vingt prochaines années.

Extraits des articles de presse suite à la réunion publique sur le DOO

LA MAURIENNE

Jeudi 13 mars 2025

MAURIENNE 3

Quelles orientations et objectifs pour la Maurienne à l'horizon 2046 ?

Une nouvelle étape a été franchie la semaine passée dans la réalisation du nouveau Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Pays de Maurienne. Jeudi 6 mars à la salle polyvalente de Villargondran s'est tenue une troisième réunion publique portant sur le Document d'orientations et objectifs du SCoT (les deux premières avaient eu pour thèmes le diagnostic et le Projet d'aménagement stratégique). Une centaine de personnes étaient au rendez-vous de cette présentation du DOO par le cabinet Algoé, parmi lesquelles une quinzaine de manifestants contre la réouverture de la carrière Calypso à Saint-Martin-de-la-Porte ou encore la présidente de Vivre et Agir en Maurienne, Martine Noraz.

Le SCoT est un document d'urbanisme qui a pour objectif de planifier ce que sera un territoire, dans ce cas la Maurienne, dans environ 20 ans. Ce n'est pas obligatoire de faire un SCoT, mais les communes qui ne le font pas sont « pénalisées » par l'État, qui leur rend beaucoup plus difficile la possibilité d'urbaniser de nouvelles zones.



Yves Durbet, président du Syndicat du Pays de Maurienne, entouré à gauche de Jean-Claude Raffin, vice-président en charge du SCoT, et à droite des intervenants du cabinet Algoé. Photo Cédric Vetzal

30 septembre 2024 était présenté le Projet d'aménagement stratégique articulé autour de trois axes : « renforcer l'attractivité et la qualité de la vallée pour accueillir de nouveaux habitants », « adapter les équipements, services et le fonctionnement de la vallée » et

qu'une fois faite et paysagée, la Maurienne était plus belle qu'avant », répondait Jean-Pierre Rougeaux, mais de Valloire, soulevant quelques contestations dans le public. « L'autoroute ne nous a jamais fait autant de nuisances que nous le disions. Mais vous vous êtes à

Jean-de-Maurienne. Au chapitre Agriculture, le DOO préconise notamment de mettre en œuvre une stratégie territoriale en faveur d'une relocalisation alimentaire.

En termes de commerces et logistiques, le DOO cible 5 « centralités urbaines commerciales » pour le développement du commerce : Aiguebelle, La Chambre, Saint-Jean, Saint-Michel et Modane-Fourneaux. Côté mobilité, le DOO vise une décarbonation des transports avec le développement des déplacements durables notamment autour des gares existantes, mais aussi le déploiement des transports collectifs entre axes de communication structurants, vers la haute vallée depuis Modane et de manière verticale entre le reste de la vallée et les sites d'altitude.

« Intégrer au SCoT les impacts du Lyon-Turin, notamment celui sur l'eau »

Enfin, parmi les objectifs du 3^e et dernier axe du DOO figure la ressource en eau de la vallée, son partage, les usages à prioriser : « assurer une gestion économique de la ressource eau et démontrer

Saint-Jean-de-Maurienne

Schéma de cohérence territoriale : on s'achemine vers l'aboutissement

Le Syndicat du pays de Maurienne insiste sur sa volonté de préserver l'environnement de la vallée et ses ressources, tout en maintenant l'ambition d'une expansion démographique raisonnable, et d'un maintien des fondamentaux, y compris l'activité touristique hivernale.

On avait connu le diagnostic de territoire, le projet d'aménagement stratégique, voilà donc que l'élaboration du schéma de cohérence territoriale (Scot) se poursuit avec le "document d'orientations et d'objectifs" (DOO). C'est une des dernières étapes, avant l'"arrêt" du Scot, fin mars par le syndicat de pays (c'est-à-dire un vote sur le texte définitif). Il sera suivi de la consultation des "personnes publiques associées" (État, collectivités, chambres consulaires) au printemps, puis d'une enquête publique en fin d'été, au cours de laquelle tout le monde pourra donner son avis. Le commissaire enquêteur rédigera le sien, et l'approbation définitive pourrait intervenir à la fin de l'année.

« Nous avions mis dix ans pour élaborer le premier Scot



La seule zone d'activités économiques nouvelle que le Scot envisage pour les vingt années à venir se situe à l'entrée nord de Saint-Jean-de-Maurienne. Photo Le DL/ET.

sûr de synthétiser ce massif document, disponible sur le site du SPM. Disons, comme le rappelaient, la semaine dernière en réunion publique les représentants du cabinet Algoë, qui a travaillé, avec d'autres, sur ce dossier, qu'il s'appuie sur une croissance démographique limitée, avec 44 700 habitants en Maurienne à l'horizon 2046.

mené à la censure par le tribunal de la précédente version, le DOO est beaucoup moins précis. Il acte la nécessité de diversification de l'économie touristique, mais aussi la confiance en remarquant que certaines stations ont encore de la neige pour longtemps.

Adapter la consommation à la

agricole et alimentaire (abattoir, cuisine centrale) et le développement des énergies et déplacements alternatifs (électricité, hydrogène, voies cyclables). L'ambition est, en réduisant la consommation, de limiter les besoins à la hauteur de la production de la Maurienne en énergies renouvelables. De la même façon, la ressource en eau fait l'objet

L'info en + ► Quelle place pour le Scot ?

En lui-même, le schéma de cohérence territoriale n'est pas un document opérationnel. Il impose des prescriptions et formule des recommandations.

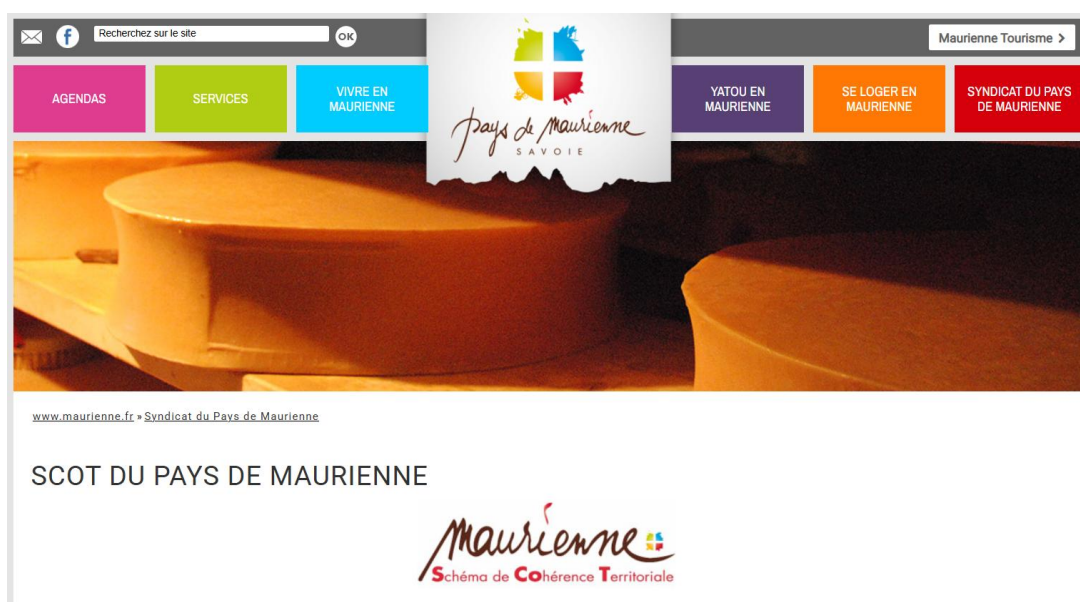
► **Ce qu'il doit respecter.** Le Scot doit être compatible avec d'autres documents, notamment le schéma d'aménagement et de gestion des eaux, le plan de gestion des risques d'inondation, le schéma régional des carrières, et le schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires (Sradet, en cours de modification pour Auvergne Rhône-Alpes).

► **À qui s'impose-t-il ?** Les plans locaux de l'habitat, les plans locaux de mobilité et les autorisations d'exploitation commerciale doivent être compatibles avec le Scot, c'est-à-dire s'inscrire dans ses orientations. Pour les plans locaux d'urbanisme, qui seront, à terme, tous intercommunaux, c'est plus strict : une conformité stricte au Scot est exigée.

8. L'information tout au long de la procédure de révision

8.1. Sur le site internet du Syndicat du Pays de Maurienne

- Suite à la prescription d'élaboration du SCoT, le Syndicat du Pays de Maurienne a alimenté la rubrique SCoT du site www.maurienne.fr. Il s'agissait d'une part de permettre au plus grand nombre de prendre connaissance de la démarche de concertation engagée, et d'autre part, d'offrir une information adaptée permettant aux moins familiers comme aux plus experts de se sentir concernés et d'avoir la possibilité de s'exprimer tout au long de la procédure de révision.
 - A cet effet, plusieurs supports ont été mis en place :
 - Des réunions publiques avec la population.
 - Le site internet du syndicat mixte du Pays de Maurienne : www.maurienne.fr
 - Un registre mise en place au siège du Syndicat Mixte
 - La possibilité pour les habitants d'adresser leurs observations par écrit au syndicat mixte par voie électronique avec une adresse courriel générique : scot@maurienne.fr.



Élaboration du nouveau Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Maurienne

Le comité syndical du Pays de Maurienne a prescrit par délibération du 20 juin 2023 l'élaboration d'un nouveau Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Cette décision fait suite à l'annulation du SCoT approuvé en février 2020, par le Tribunal Administratif de Grenoble (décision du 30 mai 2023). Le Syndicat du Pays de Maurienne a fait appel de cette décision totalement disproportionnée. Cet appel est tout à fait compatible avec la préparation d'un nouveau SCoT, dont l'écriture pourra bénéficier des débats devant la cour administrative d'appel.

Vers un projet de territoire renouvelé

Le SCoT est un document d'urbanisme qui détermine l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement d'un territoire. Pièce maîtresse de l'aménagement de la vallée, l'élaboration de ce nouveau SCoT permettra de construire ensemble l'avenir de la Maurienne. Il aborde donc toutes les thématiques qui composent le territoire.

L'ordonnance de modernisation des SCoT impose désormais à ces derniers d'être définis à un **horizon de 20 ans** et d'intégrer un pilier portant sur la transition écologique et énergétique.

Cette démarche va nécessiter la mobilisation de toutes les ressources du territoire, élus, acteurs et habitants. Il ne faut pas voir ce nouveau chantier seulement comme une contrainte, l'élaboration du SCoT constitue l'opportunité de repenser collectivement l'aménagement et le développement du territoire du Pays de Maurienne dans son ensemble et de s'affirmer d'avantage aux échelons administratifs supérieurs.

Les enjeux sont multiples et la démarche n'est pas simple : elle doit à la fois tenir compte des spécificités locales de chaque communauté de communes et s'intégrer dans un contexte régional, national voire international (industries...) qui a des répercussions directes sur le fonctionnement du territoire et les pratiques de ses habitants. L'élaboration du SCoT nécessitera une réflexion prospective, il ne s'agit pas de « prédire l'avenir » mais bien d'anticiper et de préparer le territoire à faire face aux mutations en cours et à venir en tenant compte des tendances observées à ce jour.

Participez à l'élaboration de ce nouveau SCoT

La procédure d'élaboration du SCoT fait l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les élus, les socio-professionnels, les associations locales... Vous pourrez participer aux différentes réunions publiques, transmettre vos observations par mail à scot@maurienne.fr ou encore contacter le Syndicat du Pays de Maurienne pour plus de précisions si vous souhaitez participer à la co-construction de ce projet de territoire.

Jean Claude RAFFIN
Vice-Président en charge du SCoT du Pays de Maurienne

Syndicat du Pays de Maurienne scot@maurienne.fr

Rubrique SCoT du site internet du Syndicat du Pays de Maurienne www.maurienne.fr



- Les supports présentés lors des trois réunions publiques et lors du comité syndical portant sur le débat du PAS sont disponibles sur le site internet du Pays de Maurienne :
- **Réunion publique de présentation du projet de diagnostic du SCoT**
Télécharger le support présenté le 21 mai 2024 à Hermillon
- **Réunion publique de présentation du projet d'aménagement stratégique (PAS) du SCoT**
Télécharger le support présenté le 30 septembre 2024 à Hermillon
- **Débat du PAS en comité syndical du Pays de Maurienne**
Télécharger la délibération et le PAS débattu le 15 octobre 2024
- **Réunion publique de présentation du projet de document d'orientations et d'objectifs (DOO) du SCoT**
Télécharger le support présenté le jeudi 6 mars 2025 à 18h30 à Villargondran

Rubrique SCoT du site internet du Syndicat du Pays de Maurienne www.maurienne.fr

8.2. Par la presse locale

Maurienne

DL Schéma de cohérence territoriale : la concertation reprend

Le Dauphiné Libéré – 13 mai 2024 à 18:43 – Temps de lecture : 1 min

Tout en [contestant devant la cour administrative d'appel](#) l'annulation par le tribunal administratif de son schéma de cohérence territoriale (Scot), le Syndicat du pays de Maurienne s'est engagé dans la préparation d'un nouveau document. Une réunion publique de présentation du diagnostic du Scot se tiendra le mardi 21 mai à 18h30, à l'espace Léopold-Durbet, à La Tour-en-Maurienne. C'est la première étape du travail. Cette réunion publique permettra de passer, dans les prochains mois, à l'élaboration du "projet d'aménagement stratégique". Le schéma de cohérence territoriale a pour objectif de « construire ensemble l'avenir de notre territoire pour les 20 prochaines années », explique-t-on au syndicat de pays.

Extrait du Dauphiné Libéré du 13 mai 2024

EN BREF

Maurienne

► **Réunion publique SCoT Pays de Maurienne**

Le Syndicat du Pays de Maurienne (SPM) élabore actuellement son nouveau Schéma de cohérence territoriale (SCoT). «Pièce maîtresse de l'aménagement de la vallée, l'élaboration de ce nouveau SCoT permettra de construire ensemble l'avenir de notre territoire pour les 20 prochaines années», appuie le SPM.

Dans le prolongement des réunions publiques consacrées au diagnostic en mai dernier et au projet d'aménagement stratégique (PAS) en septembre dernier, une troisième réunion publique de présentation du document d'orientations et d'objectifs (DOO) du SCoT du Pays de Maurienne se tiendra jeudi 6 mars à 18h30 à la salle polyvalente de Villargondran.

Cette rencontre sera l'occasion de présenter et de débattre des orientations et objectifs que le projet de SCoT définit pour les 20 prochaines années.

Extrait de La Maurienne du 27 février 2025

Maurienne

DL Schéma de cohérence territoriale : une réunion pour donner son avis

Le Dauphiné Libéré - 03 mars 2025 à 18:25 - Temps de lecture : 1 min

Le Syndicat du pays de Maurienne poursuit l'élaboration de son schéma de cohérence territoriale (Scot), pièce maîtresse de l'aménagement de la vallée. Il doit permettre de construire en commun l'avenir du territoire pour les 20 prochaines années.

Des réunions publiques avaient déjà eu lieu en mai 2024 dans le cadre du diagnostic, puis en septembre pour la phase "projet d'aménagement stratégique". Une troisième se tiendra le jeudi 6 mars, à 18h30 à la salle polyvalente de Villargondran. Elle sera consacrée à la présentation du "document d'orientations et d'objectifs".

Extrait du Dauphiné Libéré du 3 mars 2025

Maurienne • Schéma de cohérence territoriale : une réunion pour donner son avis

Le Syndicat du pays de Maurienne poursuit l'élaboration de son schéma de cohérence territoriale (Scot), pièce maîtresse de l'aménagement de la vallée. Il doit permettre de construire en commun l'avenir du territoire pour les 20 prochaines années.

Des réunions publiques avaient déjà eu lieu en mai 2024 dans le cadre du diagnostic, puis en septembre pour la phase "projet d'aménagement stratégique". Une troisième se tiendra le jeudi 6 mars, à 18h30 à la salle polyvalente de Villargondran. Elle sera consacrée à la présentation du "document d'orientations et d'objectifs".

Extrait du Dauphiné Libéré du 4 mars 2025

9. Les observations du public reçues durant l'élaboration du SCoT

9.1. Par courrier électronique à l'adresse scot@maurienne.fr

- Trois observations ont été reçues sur l'adresse générique du Pays de Maurienne dédiée au SCoT.
- A travers ses observations, il est demandé que la transition vers un modèle économique moins dépendant du ski alpin soit accélérée et que la lutte contre les logements touristiques inoccupés soit priorisée.
- À l'inverse, la nécessité de pérenniser l'activité ski est également appuyée en mettant en avant son rôle central dans l'économie locale et en suggérant des investissements pour garantir l'enneigement et diversifier l'offre.
- Davantage d'information du public dans l'élaboration du SCoT est souhaité. Il est regretté que l'accès aux documents en cours de rédaction soit limité et que la concertation ne permette pas une implication suffisante en amont. La question de la diffusion plus large des éléments du projet et de la prise en compte des contributions est posée.
- La nécessité de renforcer l'industrie et le transport ferroviaire pour diversifier l'économie du territoire est également mise en avant. En parallèle, la réduction de la consommation foncière et la priorité donnée à la réhabilitation plutôt qu'à la construction neuve sont mises en avant.
- En réponse, le SPM affirme son engagement à concilier maintien des stations et transition vers un tourisme plus durable. Des études sont en cours pour établir des orientations adaptées à chaque site, et une approche encadrant la consommation foncière tout en incitant à la rénovation est intégrée au SCoT. Pour la concertation, il est rappelé que des réunions publiques sont organisées et que les élus locaux restent des interlocuteurs privilégiés pour échanger sur l'élaboration du SCoT et faire remonter les contributions. L'enquête publique à venir constituera l'étape décisive pour finaliser le projet en intégrant les ajustements nécessaires.
- Une contribution souligne que le SCoT ne devrait intégrer aucune UTN structurante et s'étonne de la mention d'études sur un projet hôtelier à Valloire. Elle relève également que le maintien d'un recours contre l'annulation du précédent SCoT semble contradictoire avec l'avancement du nouveau document. Par ailleurs, l'attribution d'une enveloppe foncière dédiée au tourisme ne semble pas adaptée à un tourisme quatre saisons, et la priorité devrait être donnée aux petites stations afin d'éviter une concentration excessive des flux.
- En réponse, le SPM confirme que le projet de SCoT en discussion n'inclut aucune UTN structurante et précise que toute éventuelle intégration future d'une UTN nécessitera une procédure spécifique d'évolution du SCoT (incluant une enquête publique). Il rappelle que le recours en appel relève d'une décision indépendante de la réécriture du SCoT. L'objectif de l'appel est d'obtenir des précisions sur les modalités d'écriture du SCoT. Par ailleurs, le SPM indique que les critères d'attribution de l'enveloppe dédiée au tourisme seront définis dans le DOO.

9.2. Dans le registre de concertation

Aucune observation n'a été inscrite de manière manuscrite par le public. Ce registre ne contient donc que les 3 observations reçues par mail.

10. Synthèse et conclusion sur les apports de la concertation

- Le SCoT du Pays de Maurienne a été élaboré dans le cadre d'une concertation mobilisant activement les acteurs du territoire. Tout au long du processus, une dynamique participative a permis d'impliquer les habitants, les élus, les PPA, les services de l'État et les professionnels, garantissant ainsi une prise en compte équilibrée des enjeux du territoire.

10.1. Un processus de concertation structuré

- La concertation s'est déroulée à travers les trois principales phases du SCoT, chacune ayant permis de co-construire le projet et de l'affiner en fonction des contributions et attentes exprimées :
 - Diagnostic territorial : la concertation a permis d'établir un état des lieux partagé du territoire et d'identifier les principaux enjeux liés au Pays de Maurienne
 - Projet d'aménagement stratégique : la définition des orientations stratégiques a fait l'objet de débats nourris entre les élus, d'une co-construction avec les socio-professionnels, les services de l'État, les PPA ;
 - Document d'orientation et d'objectifs : l'élaboration des prescriptions et recommandations du DOO s'est nourrie des ajustements demandés par les PPA, les professionnels et le public
- Des réunions publiques, des commissions thématiques, ainsi que des consultations écrites ont jalonné ces étapes.

10.2. Les apports majeurs de la concertation

- Grâce à cette démarche participative, plusieurs ajustements et précisions ont été intégrés au projet de SCoT :
 - Urbanisme et habitat
 - L'objectif de 3 400 nouveaux logements à produire sur la période du SCoT a été débattu et précisé pour tenir compte des projections démographiques réalistes et des contraintes foncières.
 - La nécessité de réduire la consommation foncière tout en répondant aux besoins en logement a été réaffirmée, avec une priorité donnée à la réhabilitation du bâti existant et à la densification du tissu urbain.
 - Mobilité et accessibilité
 - La nouvelle liaison ferroviaire Lyon-Turin est perçue comme une opportunité pour améliorer la desserte ferroviaire, mais il suscite aussi des craintes parmi les associations, les habitants et certains élus, qui se sont interrogés sur la manière dont le SCoT pourrait mieux l'intégrer. Toutefois, en raison de son envergure européenne, la « marge de manœuvre » du SCoT reste limitée.
 - Une meilleure intermodalité entre le train, le covoiturage et les transports collectifs a été demandée, en particulier pour faciliter les déplacements domicile-travail et l'accès aux stations touristiques.
 - Économie et tourisme
 - L'équilibre entre transition touristique et pérennisation du ski alpin a suscité des débats importants. Il en ressort une volonté d'adapter les stations aux réalités climatiques, par des approches adaptées au contexte local et tenant compte des spécificités de chaque site, en favorisant une diversification des activités (tourisme 4 saisons, développement du cyclotourisme, valorisation du patrimoine).

- Le problème des lits froids a été soulevé à plusieurs reprises, entraînant l'intégration de mesures incitatives pour encourager la rénovation et la remise en marché de ces lits pour alimenter l'économie touristique et permettre de la pérenniser.
- **Environnement et gestion des ressources**
 - La prise en compte des risques liés à l'eau (gestion des eaux pluviales, impacts du Lyon-Turin sur la ressource, conciliation des usages de la ressource en eau) a été renforcée dans le DOO.